

Association Française de Normalisation

Décision n° 20260819PR du 23 septembre 2026.

portant modification de la décision n° 20260819P du 19 août 2026, date de la décision d'origine

*Le Président de l'Association française de normalisation,
en application du décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation, modifié par le décret n° 2021-1473 du 10 novembre 2021,
décide :*

Art 1 : Supprimer de l'article 1 le document suivant :

NF EN 1992-1-1/NA	Eurocode 2 : calcul des structures en béton - Partie 1-1 : règles générales et règles pour les bâtiments - Annexe Nationale à la NF EN 1992-1-1:2005 - Règles générales et règles pour les bâtiments, les ponts et les ouvrages de génie civil
-------------------	--

Fait à Saint-Denis, le 23 septembre 2026,

PAR DELEGATION

***Le Directeur Général
de l'Association française de normalisation***



O. PEYRAT